

# Acquisition d'objets culturels et patrimoniaux, une dynamique au long cours

RENCONTRE AVEC FRANCIS STEIN, ADJOINT À LA DIRECTION DU SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, TAMATOA POMARE POMMIER, CHEF DU SERVICE DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE ET AUDIOVISUEL, THÉANO JAILLET, DIRECTRICE DU MUSÉE DE TAHITI ET DES ÎLES ET TARA HIQUILY, CHARGÉ DES COLLECTIONS ETHNOGRAPHIQUES. TEXTE : DB.

28

*Le Service de la Culture et du Patrimoine dispose depuis plusieurs années de fonds pour acheter des objets aux entités culturelles administratives qui en font la demande, et notamment le Musée de Tahiti et des Îles ainsi que le Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel. Ce système permet de nourrir les collections d'objets ayant une valeur patrimoniale, historique ou culturelle. Comment le système fonctionne-t-il, quels sont les montants des fonds alloués et quels trésors rejoignent ainsi les collections du Pays ? Éléments de réponse !*

La politique d'acquisition d'objets culturels et patrimoniaux date des années 80. Ainsi, en 1994, le Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel (SPAA) a acquis la collection de livres des Daniels-son. En 1986, le Musée de Tahiti et Îles avait pu obtenir le tabouret de Mai pour 16 millions de Fcfp lors d'une vente aux enchères à Londres. Depuis, l'enrichissement des collections se poursuit. Le budget de cette politique est conditionné par l'offre. « Nous n'avons pas quelqu'un qui, en fonction d'un budget, chine dans les galeries ou les salles de vente du monde entier. Les catalogues viennent à nous, les réseaux des personnels du Musée de Tahiti et des Îles et du Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel alertent les personnes concernées lorsque des objets intéressants la Polynésie sont mis en vente », explique Francis Stein, adjoint à la direction du Service de la Culture et du Patrimoine. « Nous recevons les catalogues des maisons de vente Sotheby's, Christie's, et dans la mesure du possible, nous effectuons une veille sur le marché de l'art, et consultons l'actualité des salles de vente comme Drouot », explique Théano Jaillot, la directrice du Musée de Tahiti et des Îles.

Parfois, ce sont des particuliers qui se rendent dans l'un ou l'autre des services pour proposer des objets. Théano Jaillot confirme que les particuliers proposent surtout du matériel lithique trouvé le plus souvent lors de travaux dans leurs *fa'a'apu* notamment.

## La singularité avant tout

En 2015, près d'1,5 millions de Fcfp ont été attribués pour l'achat de *tiki* et d'une pagaie de cérémonie. Les montants varient d'une année à l'autre. Ils sont établis

par le ministère de la Culture. Le Ministre donne son accord ou non pour l'acquisition des objets après consultation des personnes concernées. Une fois acquis, ils deviennent la propriété du Pays et sont mis en dépôt dans les établissements via un arrêté d'affectation établi par la direction des affaires foncières.

Deux établissements privilégiés peuvent bénéficier des fonds : le Musée de Tahiti et des Îles et le Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel, car ils ont tous les deux des missions de conservation. Théano Jaillot rapporte pour sa part : « Nous nous concentrons sur les objets des cinq archipels de la Polynésie française et donnons priorité aux collections ethnographiques mais, en l'absence d'opportunités dans ce créneau, nous élargirions volontiers aux collections de type estampes, peintures, photographies. Nous n'avons pas vraiment eu l'opportunité jusqu'à présent de pouvoir tester ces possibilités d'ouverture ». Elle poursuit en indiquant que le Musée cherche d'abord « des objets qui viennent combler les lacunes. À priori, il est inutile d'acheter un objet pour lequel on possède déjà plusieurs dizaines d'éléments quasi-identiques, mais si cet objet, bien que ressemblant à ceux présents dans nos collections, présente une particularité qui le rend original, il peut devenir intéressant et faire donc l'objet d'une acquisition ». Francis Stein confirme que l'acquisition d'objets ne se fait pas pour « remplir » les réserves des établissements et services.

Tamatoa Pomare Pommier, chef du Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel, précise de son côté que les objets visés par son service sont « des ouvrages concernant la Polynésie française. Nous avons principalement des collections



privées qui nous sont proposées, et à l'international, ce sont surtout les librairies spécialisées qui nous proposent des ouvrages rares sur la Polynésie ».

Theano Jaillot et Tamatoa Pomare Pommier notent à l'unisson que le frein principal à l'acquisition d'objets est le coût. L'un et l'autre possèdent, avec leurs équipes, une certaine expertise pour évaluer les prix. Le Musée de Tahiti et des Îles peut aussi faire appel au service des musées de France, grâce à la convention passée entre le Pays et l'État relative à l'étude, la conservation et la mise en valeur des collections des musées de Polynésie française (123-07 du 25 juin 2007). De ce fait, ils se positionnent sur des prix ajustés qui sont, malgré tout, souvent trop élevés. ♦

## VENTES PUBLIQUES : MISSION IMPOSSIBLE, OU PRESQUE

Tara Hiquily est chargé des collections ethnographiques au Musée de Tahiti et des Îles. Il a participé à l'acquisition de nombreux objets pour le compte du Musée. Il explique que l'achat de biens en ventes publiques est particulièrement difficile pour un établissement du bout du monde. « En général, lorsque l'on apprend l'organisation de la vente et que l'on prend connaissance des objets qui y seront présentés, il ne nous reste plus beaucoup de temps pour réagir, un mois à peine. » Pendant cette période, le Musée doit sélectionner les objets qui l'intéressent, envoyer quelqu'un sur place les inspecter de près - en général en partenariat avec les musées de France -, trouver un budget et définir à l'avance les mises et plafonds autorisés. Le jour J, il faut être réactif, obtenir très rapidement les autorisations pour augmenter les mises si besoin. « Cette opération implique un très grand nombre d'échanges entre les salles de vente, les organismes du pays impliqués. Ce sont beaucoup d'efforts qui souvent ne payent pas car nous avons en général des budgets très en deçà de ceux des autres acheteurs. » Théano Jaillot précise : « Lors de la dernière tentative de préemption aux enchères à Paris, le Musée avait pu obtenir une enveloppe de 20 millions de Fcfp, l'objet convoité est parti à environ 80 millions. Nous ne sommes pas très compétitifs face aux autres musées français et européens et aux riches collectionneurs ! ».

## LES DERNIÈRES ACQUISITIONS

**Musée de Tahiti et des Îles** : un **polissoir** et un **pilon**, provenant d'un site important à Papara où de très nombreux objets sont régulièrement trouvés. « Ces deux objets sont magnifiques et le Musée se devait de les conserver pour les générations futures », indique Tara Hiquily.

**Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel** : une collection de **billets anciens** venue compléter celle déjà existante du Pays. La collection de M. Monoihere Sandford comprend 40 billets de 1919 à 1985. Ils ont pu être appréciés par le public lors de l'exposition sur la monnaie présentée en janvier 2015 au Musée de Tahiti et des Îles.



©SPAA



29